

Vendredi 22 octobre 2010

Déclaration des Organisations Syndicales

SGEN-CFDT-Recherche EPST, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT

Depuis la création de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Aeres), la question de la redondance de ses évaluations avec celles des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) de l'Inserm est exprimée de manière récurrente par l'administration de l'Inserm.

Le travail de l'Aeres est souvent critiqué par les acteurs eux-mêmes car il ne donne aux décideurs qu'une information tronquée de la qualité et de la dynamique d'une équipe et de ses personnels chercheurs et ITA. Il est indispensable que l'évaluation des laboratoires par l'Aeres soit replacée dans celle des instances scientifiques de l'Inserm qui évaluent aussi les chercheurs qui y travaillent (recrutements, activités, carrières), ont une vision globale dans leur domaine et peuvent jouer un rôle de conseil pour d'éventuelles ré-orientations. Les comités de visite Aeres sont placés sous la direction d'un délégué Aeres. Les critiques les plus fréquentes disent que des champs scientifiques entiers ne sont pas couverts par les experts des comités, et que le temps consacré à chaque équipe est insuffisant pour un examen approprié. De plus, des dérives régulières des modalités d'attribution des notes finales sont constatées, avec un poids excessif du délégué Aeres et des déséquilibres disciplinaires évidents lors des commissions « d'harmonisation ».

Les organismes de recherche, dont l'INSERM, bénéficient d'une évaluation par des CSS selon une analyse comparative, avec des critères objectifs, permettant une évaluation équivalente des équipes.

La complexité actuelle du processus d'évaluation des laboratoires ne saurait être un prétexte au dessaisissement des CSS. Au contraire, la participation des membres des CSS (avec une représentation de tous les collèges et de toutes les CSS concernées) en tant qu'experts dans les comités de visite Aeres s'avère indispensable. En particulier, La présence d'un représentant des ITA (élu C des CSS) lors des visites AERES est une nécessité pour permettre de rapporter l'expression de tous les personnels constituant les laboratoires.

Il n'existe aucune redondance entre les évaluations de l'Aeres et celle des CSS.

En conséquence, les CSS sont et doivent rester impliquées à part entière dans le processus d'évaluation des unités et équipes.